



SCP 149.03 Métaux précieux

Indemnité complémentaire de chômage temporaire

Les ouvriers (h/f) qui relèvent de la sous-commission paritaire 149.03 Métaux précieux, ont droit aux indemnités complémentaires attribuées par le Fonds de sécurité d'existence des métaux précieux.

Avez-vous droit à une indemnité complémentaire?

Vous avez été mis en chômage temporaire pour raisons économiques ou pour cas de force majeure par votre employeur dans le secteur Métaux précieux (sous-commission paritaire 149.03) ET vous avez droit à une allocation de chômage temporaire. Vous aurez donc droit à cette indemnité complémentaire, en tant qu'ouvrier avec un contrat de travail à temps plein ou à temps partiel, et ce quels que soient votre âge ou votre ancienneté.

Faut-il introduire une demande d'indemnité complémentaire?

Pour simplifier un maximum la procédure, ACV-CSC METEA a fait en sorte que le paiement de l'indemnité complémentaire se fasse automatiquement sans que vous deviez remplir de formulaire (et ce jusqu'à la fin de la crise).

Les paiements pour le mois de mars seront versés sur votre compte dans le courant du mois de mai et ceux qui concernent le mois d'avril dans le courant du mois de juin.

A combien s'élève l'indemnité complémentaire?

L'indemnité complémentaire de chômage temporaire s'élève à **8,50 euros par jour pour un emploi à temps plein** (dont sera prélevé un précompte professionnel de 26,75%). Si vous travaillez à temps partiel, votre allocation complémentaire sera calculée sur un demi-jour de chômage, elle s'élèvera donc à 4,25 euros par jour. L'indemnité complémentaire est octroyée en complément de l'allocation de chômage officielle.

Cette indemnité complémentaire de 8,50 euros/jour de votre secteur reste valable. Elle s'ajoute à l'indemnité complémentaire générale de 5,63 euros/jour, attribuée dans le cadre de l'allocation de chômage temporaire pour force majeure suite au coronavirus.

Que devez-vous encore faire vous-même?

La seule chose qu'il vous reste à faire est de transmettre votre **numéro de compte** au Fonds social des métaux précieux.

Faites un login sur "Sefocam" (<https://www.sefocam.be/bankaccount>) et introduisez le numéro de compte qui convient.

Il n'est PAS possible de transmettre votre n° de compte par téléphone ou par e-mail !